



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 24 AVRIL 2014

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, *(arrivée à 20 h 54)* Guy BARDET, Laetitia VIGNE.

Absents représentés : Gilles Jaurou par Christian Davalan et Perrine Viaules par Ghislaine Guillermier

Excusée : Cathy Sergent

Secrétaire de Séance : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Brayle Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire

Dans le cadre de ses délégations, le 17/04/2014 Madame le Maire a signé la lettre d'acceptation de l'indemnité d'assurance relative aux actes de vandalisme au stade pour un montant de 2 224,49 € (franchise de 269,55 € déduite).

2. Amortissement du coût de l'opération : « Révision du Plan d'Occupation des Sols – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme »,

Sur proposition de la commission « Finances », Madame le Maire propose d'amortir la dépense (37 710,82 €) relative à la révision du plan local d'occupation des sols et à l'élaboration plan local d'urbanisme (PLU) sur 10 ans.

Avec 12 voix pour et 1 abstention, le conseil approuve cette durée d'amortissement.

3. Politique Intercommunale Enfance-Jeunesse : Subventions aux accueils de Loisirs – Année 2014,

Les associations Familles Rurales de Cadalen, l'Amicale Laïque de Graulhet et les Franca de Gaillac ont pour activité l'accueil de loisirs pendant les mercredis et vacances scolaires des enfants de 3 à 15 ans de Tarn&Dadou. Dans ce cadre, elles ont sollicité les subventions à hauteur de 0.75 € par heure facturée (année de référence 2012) pour l'année 2014 conformément à la charte Intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants.

(Arrivée de Géraldine NOEL à 21 h 54)

- Familles Rurales Cadalen : 8 175.00 €
- Amicale Laïque de Graulhet : 24.00 €
- Les FRANCA de Gaillac : 243 €

Le conseil approuve par 14 voix « Pour » le versement de ces subventions.

4. Vote des Subventions Communales – Année 2014,

Avant de passer au vote des subventions aux associations, Mme le Maire conseille aux élus membres d'une association de s'abstenir de voter la subvention concernant cette association, ceci pour éviter tout conflit d'intérêt.

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions et des propositions des commissions « Finances » et « Association » et attribue les subventions suivantes :

- **Les Amis de la Fête et de la culture** 1000 € de subvention et subvention exceptionnelle de 800€ pour la fête du village _11 voix « pour », Ghislaine Guillermier, Betty Cazottes et Perrine Viaules se sont abstenues.
- **ADMR Labessiere/Tecou/Cadalen** : 610 € _ 14 voix « pour ».
- **ADMR Lasgrais/Cadalen** : 610 € _ 14 voix « pour ».
- **Ancien Combattants** : 150 € _14 voix « pour ».
- **APEEC** : 3 700 € _ 11 voix « pour ». Christian Davalan, Gilles Jaurou et Géraldine Noël se sont abstenus.
- **Auto cross Albigeois** : 400 € _ 14 voix « pour ».
- **Cadalen pour l'espoir** : 450 € _ 14 voix « pour ».
- **Le Saule Cadalénois (Ex.Club des aînés ruraux)** : 800 € _ 14 voix « pour ».
- **Entente sportive Montans/Peyrole/Cadalen** : 1 550 € _ 14 voix « pour ».
- **FLEP** : 1300 € et subvention exceptionnelle de 200 € _ 14 voix « pour ».
- **Familles Rurales** (avances) 54 400.50 € _12 voix « pour », Monique CORBIERE-FAUVEL et Bruno Bozzo se sont abstenus.
- **Fanny Joyeuse** : 300 € _ 14 voix « pour ».
- **FNACA** : 300 € _ 14 voix « pour ».
- **L'hirondelle** : 500 € _ 11 voix « pour », Martine Granet, Géraldine Noël et Guy Bardet se sont abstenus.
- **Relaxation Cadalen** : 150 € _ 14 voix « pour ».
- **Société de chasse de Cadalen** : 1 200 € _ 14 voix « pour ».
- **USC football** : 2 700 € _ 11 voix « pour » Messieurs Bozzo, Philippe Couderc et Sébastien Brayle se sont abstenus.
- **USC Volley** : 2 000 € _ 14 voix « pour »
- **Amicale Sapeurs Pompiers de Graulhet** : 50 € _ 14 voix « pour ».
- **Amicale Sapeurs Pompiers de Gaillac** : 50 € _ 14 voix « pour ».
- **Resto du Cœur** : 510 €_14 voix « Pour »
- **Crédits réservés** 2 570,50 € _ 14 voix « pour ».

Concernant la subvention d'équilibre attribuée à l'association Familles Rurales, Mme le Maire précise que celle-ci est compensée en partie par des recettes versées par la CAF au titre du contrat Enfance/Jeunesse ; par le remboursement de la mise à disposition du personnel communal, des frais de chauffage et d'électricité ; et suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, par le fonds d'amorçage. Il en résulte, un coût prévisionnel net du service évalué pour l'année 2014 à 12 500 €.

5. Taxes Directes Locales Année 2014 : Vote des Taux,

Madame le Maire propose de présenter le budget 2014 sans augmentation des taux par rapport à l'année 2013.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité pour 2014 les taux suivant :

	Cadalen 2014	Moyenne département 2013
Taxe d'habitation	11,31%	21,93%
Foncier bâti	19,24%	25,12%
Foncier non bâti	57,06%	80,54%

6. Budget Principal de la Commune : Budget Unique Année 2014,

Pour 2014, le budget s'équilibre comme suit :

- Section fonctionnement à 1 280 763,00 € dont reprise de l'excédent de fonctionnement 2013 pour 323 104,00 €,
- Section d'investissement à 1 374 674 € dont reprise des restes à réaliser 2013 pour 1 107 121,26 € en dépenses, 835 373,51 € en recettes et de l'excédent d'investissement 2013 pour 216 747,75 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2014 par 13 voix « pour » et 1 abstention.

7. Budget Annexe de l'Assainissement : Budget Unique Année 2014,

Ce budget annexe de la commune s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation à 149 360 € dont reprise de l'excédent 2013 de 107 017,00 €,
- Section d'investissement à 85 678,00 € dont reprise de l'excédent d'investissement 2013 pour 69 578,00 €.

Le Conseil Municipal adopte ce budget par 13 voix « pour » et 1 abstention.

8. Commissions Municipales,

Suite à la demande de plusieurs conseillers, Madame le Maire propose de modifier la constitution de certaines commissions municipales :

M. Philippe Couderc intègre les commissions « Finances » et « Embellissement » ;

M. Guy Bardet intègre la commission « Mise en Oeuvre du PLU » ;

Mme Géraldine Noël intègre la commission « Sport / Culture / Animation / Relation avec les associations ».

Le conseil approuve à l'unanimité l'intégration de ces nouveaux membres aux dites commissions.

Une commission « Attribution des logements » avait été créée au précédent mandat. Elle étudiait et émettait un avis sur les demandes de location des logements communaux.

Mme le Maire propose que la commission « Bâtiments Communaux » prenne cette attribution.

Le conseil est favorable à cette proposition.

9. Locations logements de la Commune.

Le logement T2 situé au-dessus de la mairie est à louer. Une demande a été déposée en mairie. Madame le Maire propose que le conseil se prononce pour l'attribution de ce logement selon les conditions suivantes :

- Durée du Contrat : 6 ans
- Montant du loyer hors charges : 384,79 € révisable au terme de chaque année du contrat suivant la réglementation en vigueur.
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges
- Montant mensuel des provisions pour charges (entretien des parties communes et fourniture du fuel pour le chauffage) : 50 ,00 €

Le conseil approuve cette attribution à l'unanimité.

De même, le conseil se prononce pour l'attribution du logement T4 situé dans l'ancienne gendarmerie aux conditions énoncées ci-dessous et sur avis favorable de la commission « bâtiments communaux » lorsqu'une demande sera faite :

- Durée du contrat : 6 ans
- Montant mensuel du loyer hors charges : 450 € loyer révisable au terme de chaque année du contrat suivant la réglementation en vigueur
- Dépôt de garantie : 1 mois
- Montant mensuel de la provision pour charges : 90 € (entretien parties communes et fourniture gaz)

10. Questions diverses.

Madame le Maire fait part au conseil des informations suivantes :

- la fermeture du bar de Cadalen
- le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 3 et le 10 mai
- la cérémonie de l'armistice de la guerre 39/40 aura lieu le dimanche 11 mai à 11 h30
- les élections Européennes auront lieu le dimanche 25 Mai
- il est prévu de faire le tour de la commune avec les élus un samedi matin, et d'organiser une rencontre entre le personnel communal et les membres du conseil. Les dates restent à déterminer.
- propose que les différentes invitations destinées aux élus du conseil municipal ainsi que les convocations aux réunions des commissions soient désormais envoyées uniquement par courrier électronique.

Christian Davalan informe le conseil que mercredi 23 avril Francis Monsarrat, maire de Labessière-Candeil, a été élu président du syndicat intercommunal du SIVOM.

Sébastien Brayle précise que Christian Davalan a, quant à lui, été élu vice-président de ce même syndicat.

Bruno Bozzo demande si les accotements du chemin de Dourlhès vont être refaits par l'entreprise qui a réalisé les travaux adduction d'eau. Sébastien Brayle précise que l'entreprise a été contactée et que des travaux vont être réalisés prochainement.

Laetitia Vigné signale la demande d'administrés pour l'aménagement d'un espace convivial au lotissement de l'Oulmet.

Betty Cazottes fait part de la demande de mettre un banc sur le chemin de Lavalade et à l'église de Gabriac.

Ghislaine Guillermier fait part de la demande du fermier qui travaille les terres sous l'école d'évacuer l'excédent de terre.

Guy Bardet signale que la porte du cimetière ne ferme pas correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h53.

Le Maire

Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire

Sébastien BRAYLE